

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 073 679

②1 N° d'enregistrement national : 17 60579

⑤1 Int Cl⁸ : H 01 R 13/506 (2018.01), H 02 G 3/10, 3/18

①2 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 10.11.17.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 17.05.19 Bulletin 19/20.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : *LEGRAND FRANCE Société ano-
nyme — FR et LEGRAND SNC Société en nom collectif
— FR.*

⑦2 Inventeur(s) : BARRUCHE ALAIN.

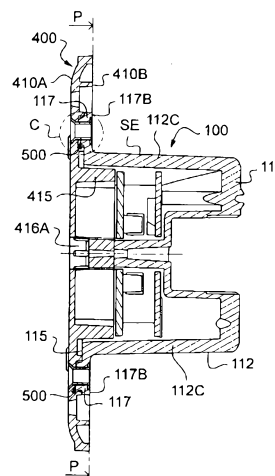
⑦3 Titulaire(s) : LEGRAND FRANCE Société anonyme,
LEGRAND SNC Société en nom collectif.

⑦4 Mandataire(s) : JACOBACCI CORALIS HARLE
Société par actions simplifiée.

⑤4 APPAREILLAGE ELECTRIQUE.

⑤7 L'invention concerne un appareillage électrique comprenant un moteur pourvu d'un socle (100) logeant des éléments électriques et/ou électroniques, ce socle comportant une enveloppe en matière isolante présentant une face externe (SE) qui délimite un volume d'encombrement hors tout, et un support d'appareillage (400) auquel est fixé ledit socle, ce support d'appareillage comprenant un cadre globalement plat présentant une épaisseur définie entre un plan arrière (41 0B) d'appui contre une paroi de montage et une face avant (41 0A) destinée à être recouverte d'au moins un élément de finition.

Selon l'invention, ledit support d'appareillage est exempt de toute paroi ou trottoir s'étendant, en saillie dudit plan arrière à l'extérieur dudit volume d'encombrement hors tout, et la solidarisation fonctionnelle du socle audit support d'appareillage est réalisée au moyen d'éléments de fixation (500) qui s'étendent au travers de ladite épaisseur du cadre.



FR 3 073 679 - A1



DOMAINE TECHNIQUE AUQUEL SE RAPPORTE L'INVENTION

La présente invention concerne de manière générale le domaine des
5 appareillages électriques et notamment celui des prises de courant et des
dispositifs de sortie de câbles modulaires.

Elle concerne plus particulièrement un appareillage électrique
comprenant un moteur pourvu d'un socle logeant des éléments électriques et/ou
électroniques, ce socle comportant une enveloppe en matière isolante présentant
10 une face externe qui délimite un volume d'encombrement hors tout, et un support
d'appareillage auquel est fixé ledit socle, ce support d'appareillage comportant un
cadre globalement plat présentant une épaisseur définie entre un plan arrière
d'appui contre une paroi de montage et une face avant destinée à être recouverte
d'au moins un élément de finition.

15 ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE

Usuellement, le support d'appareillage sert au montage du socle du
moteur de l'appareillage électrique dans une boîte d'encastrement.

Le socle du moteur de l'appareillage électrique est solidarisé au support
d'appareillage de telle manière que cette solidarisation, dite « solidarisation
20 fonctionnelle », résiste aux chocs frontaux que peut recevoir l'appareillage
électrique en cours d'utilisation. En cas de choc frontal sur l'appareillage
électrique, le socle du moteur de l'appareillage ne doit pas se désolidariser du
support d'appareillage et s'enfoncer dans la boîte d'encastrement.

Les boîtes d'encastrement pour les produits électriques modulaires
25 présentent des dimensions internes standardisées dont la profondeur est
déterminée en fonction de l'épaisseur usuelle d'une cloison d'encastrement.
Actuellement, le volume interne d'une telle boîte reçoit non seulement le socle du
moteur de l'appareillage électrique concerné mais également les moyens de la
solidarisation fonctionnelle du socle au support d'appareillage.

30 Ainsi, tous les appareillages électriques modulaires, quelle que soit leur
fonction (prise de courant, commutateur, variateur, sortie de câble etc.),
comportent un socle de moteur dont le volume d'encombrement hors tout
standardisé est limité à un volume maximum autorisant le montage et le câblage
du socle solidarisé au support d'appareillage dans une telle boîte d'encastrement

au volume interne standardisé.

La notion de modularité des appareillages électriques est avantageuse pour l'installateur car elle lui donne de la souplesse dans la conception d'une installation électrique en lui laissant le choix de la fonction d'appareillage électrique à monter dans la boîte d'encastrement disponible.

Cette notion de modularité est également avantageuse pour le fabricant car il peut produire en masse un moteur ou mécanisme d'appareillage complet et autonome dont le volume d'encombrement hors tout est standardisé, ce moteur pouvant ultérieurement être utilisé et recombinaison avec d'autres éléments de produits modulaires pour constituer une famille. Cette production massive automatisée permet de réduire les coûts de façon importante.

Les appareillages électriques connectés dont la mise en service peut être commandée à l'aide d'un appareil portable, comprennent des éléments électroniques de commande supplémentaires qui entraînent une augmentation du volume externe du socle du moteur.

Actuellement, un tel appareillage électrique « connecté » solidarisé au support d'appareillage ne peut pas être monté dans une boîte d'encastrement pour produits modulaires car le volume total à monter dans la boîte d'encastrement, comprenant le volume externe du socle du moteur auquel s'ajoute le volume des moyens de la solidarisation fonctionnelle du socle au support d'appareillage, est supérieur au volume interne standardisé qu'offre une boîte d'encastrement pour produits modulaires.

OBJET DE L'INVENTION

Le but de la présente invention est donc de proposer un appareillage électrique pouvant être monté dans une boîte d'encastrement standardisée pour produits électriques modulaires, dans lequel la solidarisation fonctionnelle du socle du moteur au support d'appareillage est assurée tout en étant agencée de manière optimisée pour que le volume interne utile dudit socle puisse être augmenté de sorte que ce socle occupe pratiquement tout le volume interne standardisé d'une telle boîte d'encastrement.

Plus particulièrement, on propose selon l'invention un appareillage électrique tel que défini en introduction, dans lequel le support d'appareillage est exempt de toute paroi ou trottoir s'étendant, en saillie de son plan arrière, à l'extérieur dudit volume d'encombrement hors tout du socle du moteur, et dans

lequel la solidarisation fonctionnelle du socle audit support d'appareillage est réalisée au moyen d'éléments de fixation qui s'étendent au travers de ladite épaisseur du cadre.

5 Ainsi, avantageusement, dans l'appareillage électrique selon l'invention, d'une part, le support d'appareillage présente un agencement exempt de saillie en dehors du volume externe du socle du moteur de sorte que ce support ne présente aucune partie pouvant prendre de la place utile dans le volume interne standardisé d'une boîte d'encastrement, et, d'autre part, la solidarisation fonctionnelle du socle du moteur au support d'appareillage est réalisée dans une
10 partie du support d'appareillage destinée à s'étendre, en pratique, au-dessus et en dehors dudit volume interne utile d'une telle boîte d'encastrement.

En conséquence, dans l'appareillage électrique selon l'invention, le volume d'encombrement hors tout, et donc le volume interne utile, du socle du moteur est augmenté pour loger des éléments électriques et/ou électroniques
15 supplémentaires comme ceux nécessaires à la connexion dudit appareillage à un appareil de commande portable ou comme ceux nécessaires à l'alimentation d'une prise USB, et le socle solidarisé au support d'appareillage, lorsqu'il est monté dans une boîte d'encastrement standard pour produits modulaires, occupe pratiquement tout le volume interne d'une telle boîte.

20 D'autres caractéristiques non limitatives et avantageuses de l'appareillage électrique conforme à l'invention, prises individuellement ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles, sont les suivantes :

- lesdits éléments de fixation sont contenus dans un volume limité à l'arrière du support d'appareillage par ledit plan arrière si bien qu'aucune saillie
25 n'est formée à l'arrière dudit support d'appareillage au-delà dudit plan arrière ;

- lesdits éléments de fixation sont entièrement logés dans ladite épaisseur du cadre;

- lesdits éléments de fixation sont rapportés sur ledit support d'appareillage et sur ledit socle ;

30 - lesdits éléments de fixation sont des rivets traversant ledit support d'appareillage et une partie dudit socle ;

- l'enveloppe isolante du socle comporte un bord avant qui délimite une ouverture avant dudit socle, et des languettes qui s'étendent à partir dudit bord avant vers l'extérieur dudit socle, et ledit support d'appareillage comporte, à

l'arrière, des logements en renforcement dudit plan arrière, agencés pour recevoir lesdites languettes de telle manière que la face arrière de chaque languette s'étend à effleurement dudit plan arrière dudit support d'appareillage ;

5 - lesdits éléments de fixation coopèrent avec lesdites languettes de l'enveloppe du socle pour assurer la solidarisation fonctionnelle du socle audit support d'appareillage ;

- ledit support d'appareillage comprend une pièce isolante, moulée en matière plastique, dans laquelle sont formés lesdits logements ;

10 - ledit support d'appareillage comporte une âme métallique encastrée à l'arrière de ladite pièce isolante et bloquée entre, d'une part, un bord de chaque languette de l'enveloppe du socle coopérant avec chaque élément de fixation, et, d'autre part, un bord avant de l'enveloppe du socle, une face de l'âme métallique s'étendant à effleurement desdites faces arrières desdites languettes en formant une partie dudit plan arrière dudit support d'appareillage :

15 - chaque rivet traverse ledit support d'appareillage et une languette de l'enveloppe dudit socle, la tête dudit rivet, située du côté de la face arrière de la languette correspondante, s'étendant en retrait de cette face arrière ;

20 - le support d'appareillage et le socle comprennent des éléments de positionnement complémentaires, distincts desdits éléments de fixation, qui coopèrent ensemble en des lieux situés à l'intérieur dudit volume d'encombrement hors tout dudit socle ;

25 - lesdits éléments de positionnement comprennent, d'une part, sur ledit support d'appareillage, une paroi qui s'étend perpendiculairement audit plan arrière à l'intérieur dudit socle, et qui porte au moins une dent d'accrochage, et, d'autre part, sur ledit socle, au moins une fenêtre formée dans ladite enveloppe, présentant un bord sur lequel s'accroche ladite dent d'accrochage ;

30 - l'appareillage électrique constitue un appareillage modulaire dans lequel le socle enferme des éléments électroniques tels qu'un relais connecté à une piste d'un circuit imprimé, pour la connexion à distance dudit appareillage à un dispositif de commande portable ;

- l'appareillage électrique constitue un dispositif de sortie de câbles ;

- l'appareillage électrique constitue une prise de courant ;

- il comporte une micro prise USB débouchant en façade et connectée à une piste d'un circuit imprimé portant les éléments électroniques assurant

l'alimentation de ladite micro prise USB.

DESCRIPTION DETAILLEE D'UN EXEMPLE DE REALISATION

La description qui va suivre en regard des dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, fera bien comprendre en quoi consiste l'invention et comment elle peut être réalisée.

Sur les dessins annexés :

- la figure 1 est une vue schématique éclatée en perspective avant d'un premier mode de réalisation de l'appareillage électrique selon l'invention,

- la figure 2 est une vue schématique éclatée en perspective arrière de l'appareillage de la figure 1,

- la figure 3 est une vue de face de l'appareillage de la figure 1 assemblé,

- la figure 4 est une vue en coupe selon le plan C-C de la figure 3,

- la figure 5 est une vue en loupe du détail C de la figure 4,

- la figure 6 est une vue en coupe selon le plan A-A de la figure 3,

- la figure 7 est une vue en loupe du détail D de la figure 6,

- la figure 8 est une vue schématique éclatée en perspective avant d'un deuxième mode de réalisation de l'appareillage électrique selon l'invention,

- la figure 9 est une vue schématique éclatée en perspective arrière de l'appareillage de la figure 8,

- la figure 10 est une vue de face de l'appareillage de la figure 8 assemblé,

- la figure 11 est une vue en coupe selon le plan A-A de la figure 10,

- la figure 12 est une vue en loupe du détail C de la figure 11,

- la figure 13 est une vue en coupe selon le plan B-B de la figure 10,

- la figure 14 est une vue en loupe du détail D de la figure 13,

- la figure 15 est une vue schématique éclatée en perspective avant d'un troisième mode de réalisation de l'appareillage électrique selon l'invention, et

- la figure 16 est une vue schématique éclatée en perspective arrière de l'appareillage de la figure 15.

Dans la description qui va suivre, par convention, le terme « avant » désignera le côté de l'appareillage électrique orienté vers un utilisateur lorsque cet appareillage est en position d'utilisation sur une paroi, tandis que le terme « arrière » désignera le côté opposé de cet appareillage, tourné vers l'intérieur de la paroi.

Les figures représentent trois modes de réalisation différents 10 ; 20 ; 30 de l'appareillage électrique conforme à l'invention.

Il s'agit d'une prise de courant connectée représentée sur les figures 1 à 7, d'une prise de courant à fond de puits mobile intégrant une micro prise USB représentée sur les figures 8 à 14 et d'un dispositif de sortie de câbles connecté représenté sur les figures 15 et 16.

En préliminaire, on notera que, d'une figure à l'autre, les éléments identiques ou similaires de ces différents modes de réalisation de l'invention, seront référencés par les mêmes signes de référence et ne seront pas décrits à chaque fois.

Chaque appareillage électrique 10 ; 20 ; 30 représenté sur les figures 1, 2, 8, 9, 15 et 16, comprend un moteur pourvu d'un socle 100 logeant des éléments électriques et/ou électroniques, un support d'appareillage 400, et un enjoliveur 200 ; 200' ; 170,190 qui donne la fonction à l'appareillage.

Quel que soit le mode de réalisation représenté, le socle 100 comprend une enveloppe 110 en matière isolante. Cette enveloppe 110 est généralement réalisée d'une seule pièce en matière plastique moulée.

L'enveloppe 110 présente une forme globalement parallélépipédique ouverte à l'avant.

Elle comporte une paroi de fond 111 à partir duquel s'élève une paroi latérale 112.

La paroi latérale 112 est constituée de quatre panneaux 112A, 112B deux à deux parallèles, reliés par quatre pans coupés 112C placés aux quatre coins du parallélépipède. La paroi latérale 112 présente un bord avant 115 libre périphérique qui délimite l'ouverture avant de l'enveloppe 110.

La face externe SE de l'enveloppe 110 délimite un volume d'encombrement hors tout du socle 100, tandis que la face interne SI de cette enveloppe 110 délimite un logement de réception des divers éléments électriques et électroniques.

Selon les modes de réalisation représenté sur les figures 8 et 15, au fond du logement de réception, il est prévu des cloisons qui définissent trois espaces de montage de trois bornes électriques 141, 142, 143, une borne de terre 141 et deux bornes de phase et de neutre 142, 143. Selon le mode de réalisation représenté sur la figure 2, les bornes électriques sont clipsées dans des chambres

isolées d'un boîtier intermédiaire placé au fond du logement de réception de ladite enveloppe 110. Ce boîtier intermédiaire est rapporté sur la face arrière d'une plaque support de circuit imprimé 130, lesdites bornes étant soudées au circuit imprimé.

5 Ici, les bornes électriques 141, 142, 143 sont des bornes automatiques à lame ressort de contact et il est prévu dans un des panneaux 112B de la paroi latérale 112 de l'enveloppe 110, à proximité de la paroi de fond 111, des ouvertures 111B dans lesquelles sont engagées des poussettes 120 aptes à agir sur les lames ressorts de contact desdites bornes pour la déconnexion des
10 conducteurs électriques. En outre, il est prévu dans la paroi de fond 111, des ouvertures 111C d'accès aux espaces de montage desdites bornes électriques pour l'introduction de l'âme conductrice dénudée des conducteurs électriques dans lesdites bornes électriques. Classiquement, il est prévu deux ouvertures 111C par borne électrique de sorte que, dans chaque borne, il est possible de
15 connecter un conducteur provenant du réseau électrique et un conducteur de repiquage.

L'enveloppe 110 du socle 100 comporte au milieu de deux panneaux 112A parallèles, une cheminée 116 qui débouche, à l'avant, dans une encoche du panneau 112A, et, à l'arrière, dans un logement 116A prévu en renforcement de
20 la face externe SE. Chaque cheminée 116 est destinée à accueillir une vis de griffe dont la griffe se loge dans ledit logement 116A. Les deux vis de griffe (non représentées) servent à l'accrochage du socle 100 dans une boîte d'encastrement (non représentée).

Quel que soit le mode de réalisation représenté sur les figures, le support
25 d'appareillage 400 de l'appareillage électrique 10 ; 20 ; 30, auquel est fixé ledit socle 100, se présente sous la forme d'un cadre globalement plat, délimité entre une tranche périphérique externe 411 et une tranche périphérique interne 412 qui forme le bord d'une ouverture 413 (ici une ouverture centrale) à travers de laquelle on accède à la partie fonctionnelle de l'appareillage électrique donnée par
30 l'enjoliveur 200 ; 200' ; 170,190.

Selon les modes de réalisation de l'invention représentés sur les figures 1 à 7, 15 et 16, le support d'appareillage 400 est constitué d'une seule pièce isolante, un cadre 410 réalisé en matière plastique moulée, alors que selon le mode de réalisation représenté sur les figures 8 à 14, il est constitué d'une pièce

isolante, un cadre 410 réalisé en matière plastique moulée, à l'arrière de laquelle est encastrée une âme métallique 420 (se présentant également sous la forme d'un cadre) de telle sorte que les tranches périphériques externe 411 et interne 412 du support d'appareillage 400 appartiennent au cadre 410 isolant.

5 Ici, le cadre 410 du support d'appareillage 400, représenté sur les différentes figures, présente un contour carré aux coins arrondis et sa tranche périphérique externe 411 comporte quatre parties droites deux à deux parallèles. Chaque partie droite porte en saillie deux éléments d'assemblage 411A, un élément mâle en forme de queue d'aronde et un élément femelle de forme
10 complémentaire à celle de l'élément mâle. Ces éléments d'assemblage 411A servent à associer le support d'appareillage 400 à un autre support du même type.

La tranche périphérique interne 412 du cadre 410 suit le contour d'une sorte de polygone (voir figures 1, 2, 3, 8, 9, 15, 16) avec quatre parties droites, parallèles aux parties droites de la tranche périphérique externe 411, reliées par
15 quatre parties en arc de cercle.

Le cadre 410 du support d'appareillage 400 comporte quatre ouvertures 414, en forme de trou serrure, réparties régulièrement sur un cercle C autour de son ouverture centrale 413, dans des régions situées entre les parties droites des tranches périphériques interne 411 et externe 412 (voir figures 3 et 10). Ces
20 ouvertures 414 servent au passage de vis pour le vissage éventuel du support d'appareillage 400 dans des fûts taraudés de la boîte d'encastrement (non représentée). Dans le mode de réalisation représenté sur les figures 8 et 9, l'âme métallique 420 qui s'encastre à l'arrière du cadre 410, comporte elle aussi des ouvertures 424 en forme de trou de serrure qui sont placées en correspondance
25 des ouvertures 414 du cadre 410.

Le cadre 410 comporte une épaisseur définie entre, d'une part, un plan arrière 410B d'appui du support d'appareillage 400 contre une paroi de montage (ici non représentée) et, d'autre part, une face avant 410A destinée à être recouverte d'au moins un élément de finition (non représenté).

30 Plus particulièrement, dans les modes de réalisation de l'invention représentés sur les figures 2, 4, 6, et 16, le cadre 410 en matière isolante du support d'appareillage 400 comporte une face arrière plane 410B qui s'étend dans un plan P et qui forme ledit plan arrière d'appui sur une paroi de montage. Dans le mode de réalisation de l'invention représenté sur les figures 9, 11 et 13, le cadre

410 en matière isolante comporte à l'arrière un renforcement 410C (voir figure 9) qui loge l'âme métallique 420 si bien que l'ensemble constitué par le cadre 410 et l'âme métallique 420 encastrée à l'arrière du cadre 410, présente une face arrière plane 410B qui s'étend dans un plan P et qui forme ledit plan arrière d'appui sur la
5 paroi de montage.

L'élément de finition est généralement une plaque de finition qui recouvre la face avant 410A du cadre 410 du support d'appareillage 400 et qui s'étend au-delà dudit cadre 410 sur la paroi de montage pour parfaire l'esthétique de l'ensemble. Elle est encliquetée dans des ouvertures 417 du cadre 410 prévues à
10 cet effet (voir figures 3 et 10).

Comme le montrent les figures 8, 9, 10 et 11, un autre élément de finition 600 peut être associé à la plaque de finition. Dans l'exemple représenté sur les figures 8, 9 et 10, cet autre élément de finition est une bague 600, réalisée avantageusement d'une seule pièce, par moulage notamment d'une matière
15 plastique. Cette bague 600 comporte une paroi de finition 601 annulaire, bordée extérieurement par une jupe cylindrique 602. Le long du bord de la paroi de finition 601 qui délimite l'ouverture centrale de la bague 600, il est prévu deux brides 613 pour l'accrochage de la bague 600 à deux dents 213' prévues sur la face externe 210'A de la paroi cylindrique 210' d'un enjoliveur de prise de courant 200'. La face
20 arrière de la paroi de finition 601 de la bague 600 porte, en outre, des nervures 614 qui servent au positionnement angulaire de la bague 600 sur le support d'appareillage 400 (voir figures 8 et 9). Comme le montre plus particulièrement la figure 11, lorsque la bague 600 est accrochée sur la paroi cylindrique 210' de l'enjoliveur 200' qui émerge vers l'avant de l'appareillage électrique 20, au travers
25 de l'ouverture centrale 413 du support d'appareillage 400, la paroi de finition 601 annulaire repose sur le bord périphérique avant 214' de ladite paroi cylindrique 210' et le bord libre arrière de la jupe cylindrique 602 repose sur la face avant 410A du cadre 410 du support d'appareillage 400. Une plaque de finition (non représentée) peut alors être montée sur ledit support d'appareillage 400 autour de
30 ladite bague 600.

De manière remarquable, dans l'appareillage électrique 10 ; 20 ; 30, d'une part, le support d'appareillage 400 est exempt de toute paroi ou trottoir s'étendant, en saillie dudit plan arrière 410B d'appui, à l'extérieur du volume d'encombrement hors tout du socle 100, et, d'autre part, la solidarisation

fonctionnelle du socle 400 audit support d'appareillage 400 est réalisée au moyen d'éléments de fixation 500 qui s'étendent au travers de ladite épaisseur du cadre 410.

On entend ici par l'expression « solidarisation fonctionnelle », une
5 solidarisation qui résiste aux chocs frontaux que peut recevoir l'appareillage électrique 10 ; 20 ; 30 lorsqu'il est en place sur une paroi de montage, monté dans une boîte d'encastrement, de telle manière que le socle 100 reste solidarisé au support d'appareillage 400 et ne s'enfonce pas à l'intérieur de ladite boîte d'encastrement.

10 Plus particulièrement, comme le montrent les figures 4 et 13, lesdits éléments de fixation 500 sont contenus dans un volume limité à l'arrière du support d'appareillage 400 par ledit plan arrière 410B si bien qu'aucune saillie n'est formée à l'arrière dudit support d'appareillage 400 au-delà dudit plan arrière 410B. Ici, avantageusement, lesdits éléments de fixation 500 sont entièrement
15 logés dans ladite épaisseur cadre 410. Les éléments de fixation 500 sont rapportés sur ledit support d'appareillage 400 et sur ledit socle 100.

De façon préférentielle, les éléments de fixation 500 sont des rivets traversant ledit support d'appareillage 400 et une partie 117 dudit socle 100 (voir figures 4, 5, 13, 14). Il est prévu quatre rivets 500 disposés sur le cercle C
20 intercalés entre les ouvertures 414 en forme de trou de serrure (voir la figure 3).

Ces rivets 500 sont avantageusement réalisés en laiton. Classiquement, ils comportent un corps cylindrique 501 portant, à une extrémité, une tête 502 en forme de collerette plate et dont l'autre extrémité 503 est épanouie en forme d'entonnoir après que les rivets 500 ont été mis en place sur le socle 100 et le
25 support d'appareillage 400.

Comme le montrent les figures 1, 4, 5, 8, 13 et 14, l'enveloppe 110 isolante du socle 100 comporte un bord avant 115 qui délimite l'ouverture avant dudit socle, et des languettes 117 qui s'étendent à partir dudit bord avant 115 vers l'extérieur dudit socle 100. Il est prévu ici quatre languettes 117 placées aux quatre
30 coins de l'enveloppe 110 du socle 100. Ces languettes 117 présentent une forme en triangle. Elles sont chacune percée d'un orifice 118 cylindrique qui débouche sur la face arrière 117B de la languette 117 par un élargissement formant une gorge 119 (voir figures 5 et 14).

Le support d'appareillage 400 comporte, à l'arrière, des logements 419

en renforcement dudit plan arrière 410B, agencés pour recevoir lesdites languettes 117 de telle manière que la face arrière 117B de chaque languette 117 s'étend à effleurement dudit plan arrière 410B dudit support d'appareillage 400 (voir figures 5 et 14).

5 Les logements 419 sont formés dans le cadre 410 en matière isolante.

Le cadre 410 comporte par ailleurs des orifices cylindriques 418 qui, d'un côté, débouchent sur la face avant 410A du cadre 110 par une embouchure évasée, et, d'un autre côté, débouchent dans lesdits logements 419.

10 Lorsque lesdites languettes 117 de l'enveloppe 110 du socle 100 sont placées dans lesdits logement 419 du support d'appareillage 400, avec leur face avant 117A contre le fond des logements 419, les orifices 118 prévus dans les languettes 117 s'alignent avec ceux du cadre 110 (voir figures 5 et 14).

15 Lesdits éléments de fixation 500 coopèrent avec lesdites languettes 117 de l'enveloppe 110 du socle 100 pour assurer la solidarisation fonctionnelle du socle 100 au support d'appareillage 400.

20 Ici, comment le montrent les figures 4, 5, 13 et 14, le corps 501 de chaque rivet 500 traverse l'orifice cylindrique 418 correspondant du cadre 410 dudit support d'appareillage 400 et l'orifice 118 d'une languette 117 de l'enveloppe 110 dudit socle 100 placée dans le logement 119 du cadre de sorte que la tête 502 dudit rivet 500, située du côté de la face arrière 117B de la languette 117, s'étend dans la gorge 119 (formée dans cette languette 117) en retrait de cette face arrière 117B. Lorsque chaque rivet 500 est ainsi positionné, l'extrémité du rivet 500 opposée à la tête 502 est épanouie mécaniquement en forme d'entonnoir 503 afin de serrer l'une contre l'autre la languette 117 du socle et la partie
25 correspondante du cadre 410.

30 Dans le mode de réalisation représenté sur les figures 8 à 14, comme le montre plus particulièrement la figure 13, l'âme métallique 420, encastrée à l'arrière du cadre 410 isolant du support d'appareillage 400, est bloquée entre, d'une part, un bord de chaque languette 117 de l'enveloppe 110 du socle serrée contre le cadre 410 par chaque rivet 500, et, d'autre part, le bord avant 115 libre de l'enveloppe 110 du socle 100, une face de l'âme métallique 420 s'étendant à effleurement desdites faces arrière 117B desdites languettes 117 en formant une partie dudit plan arrière 410B dudit support d'appareillage 400.

Enfin, selon une caractéristique préférentielle des appareillages

électriques 10 ; 20 ; 30, le support d'appareillage 400 et le socle 100 comprennent des éléments de positionnement complémentaires, distincts desdits éléments de fixation 500, qui coopèrent ensemble en des lieux situés à l'intérieur dudit volume d'encombrement hors tout dudit socle 100.

5 Comme le montrent les figures 6, 7, 11 et 12, les éléments de positionnement comprennent, d'une part, sur ledit support d'appareillage 400, une paroi 415 prévue à l'arrière du cadre 410, qui s'étend perpendiculairement audit plan arrière 410B à l'intérieur dudit socle 100, et qui porte au moins une dent d'accrochage 415A, et, d'autre part, sur ledit socle 100, au moins une fenêtre 114
10 formée dans ladite enveloppe 110, présentant un bord sur lequel s'accroche ladite dent d'accrochage 415A.

 Ici, la paroi 415 est une paroi périphérique prévue à l'arrière du cadre 410 et qui longe le bord de l'ouverture centrale 413 du support d'appareillage 400. Elle comporte deux parties droites diamétralement opposées dont les faces
15 tournées à l'opposée de l'ouverture centrale 413 du support d'appareillage, portent chacune une telle dent d'accrochage 415A. En correspondance, deux panneaux 112B parallèles de la paroi latérale 112 de l'enveloppe 110 du socle 100 comportent deux fenêtres 114 pour l'accrochage desdites dents d'accrochage 415A.

20 Il convient cependant de noter que l'accrochage des dents d'accrochage 415A du support d'appareillage 400 sur les bords des fenêtres 114 du socle 100 ne constitue pas une solidarisation fonctionnelle du socle 100 au support d'appareillage 400 car cet accrochage ne résisterait pas en cas de choc frontal sur ledit appareillage électrique.

25 La paroi 415 comporte au milieu de deux autres parties droites diamétralement opposées, deux cheminées 416 qui débouchent chacune dans une encoche semi-cylindrique 416A, pour le passage des vis de griffe en vue de la fixation du support d'appareillage 400 et du socle 100 fixé audit support à la paroi d'une boîte d'encastrement.

30 Avantageusement, grâce à l'agencement du socle 100 et du support d'appareillage 400, l'appareillage électrique 10, 20, 30 représenté sur les différentes figures appartient à la famille des appareillages modulaires dont le socle 100 présente un volume d'encombrement hors tout tel qu'il est capable d'être monté dans une boîte d'encastrement pour produits modulaires, au volume

interne standardisé, tout en présentant une capacité d'accueil d'éléments électriques et électroniques supérieure à la capacité des socles standards.

Plus particulièrement, l'appareillage électrique 10 représenté sur les figures 1 à 7 est une prise de courant connectée du type franco-belge.

5 Elle comporte un enjoliveur 200 de prise de courant formé d'une plaque de base 230 dont la face avant 230A porte une paroi cylindrique 210 avec un bord libre 213. La paroi cylindrique 210 délimite latéralement un puits d'insertion d'une fiche électrique (non représentée). Le fond 220 du puits d'insertion est formé par une partie de la plaque de base 230. Il est percé de trois orifices 221, l'un pour le
10 passage d'une broche de terre 140 reliée électriquement à une borne de terre 141, et les deux autres donnant accès aux bornes électriques de phase et de neutre placées à l'intérieur du socle 100. Comme le montre la figure 2, la paroi cylindrique 210 comporte sur sa face externe un renflement 234. Ce renflement 234 s'étend sur toute la hauteur de la paroi cylindrique 210. Il est creusé d'un
15 conduit fermé à l'extrémité située du côté dudit bord libre 213, à l'avant de l'appareillage, et qui débouche sur la face arrière 230B de la plaque de base 230.

La plaque de base 230 porte sur sa tranche 231 des dents 233 pour l'accrochage de l'enjoliveur 200 au socle 100. Les dents 233 s'accrochent sur le bord de fenêtres 113 prévues dans les panneaux 112A parallèles de la paroi
20 latérale 112 de l'enveloppe 110 du socle 100.

Lorsque l'enjoliveur 200 est accroché au socle 100 et que le socle 100 est solidarisé au support d'appareillage 400, la paroi cylindrique 210 de l'enjoliveur 200, dont le diamètre externe est égal au jeu près au diamètre interne de l'ouverture centrale 413 du support d'appareillage 400, émerge au travers de
25 ladite ouverture centrale 413 du support d'appareillage 400 pour s'élever au-dessus de la face avant 410A du cadre 410 (voir figure 6).

La plaque de base 230 porte sur sa face arrière 230B, des brides 232 pour l'accrochage d'une cassette 310 d'un dispositif de sécurité 300 qui ferme les orifices 221 du fond 220 du puits d'insertion de l'enjoliveur 200 pour interdire
30 l'accès aux bornes électriques de phase et de neutre de la prise de courant à tout autre élément que les broches d'une fiche électrique engagée dans le puits d'insertion de la prise de courant.

La cassette 310 du dispositif de sécurité comporte sur la face externe de sa paroi latérale 311, des dents 313 prévues pour l'accrochage auxdites brides

232 de la plaque de base 230.

Ce dispositif de sécurité 300 comporte un élément de fermeture 320 monté à pivotement à l'intérieur de la cassette 310. L'élément de fermeture 320 comporte deux volets 320A à surfaces inclinées, qui s'étendent de part et d'autre
5 d'une partie centrale 321, 324 montée à pivotement sur un axe 314, 314A prévu au centre de la cassette 310.

La paroi de fond 312 de la cassette 310 est percée de trois orifices 312A dont deux orifices d'accès aux bornes électriques de phase et de neutre de la prise de courant et un orifice de passage de la broche de terre 140 qui émerge
10 dans le puits d'insertion de l'enjoliveur 200.

En position active, les volets 320A de l'élément de fermeture 320 sont interposés entre les orifices 312A de la cassette 310 et les orifices 221 du fond 220 du puits d'insertion de l'enjoliveur 200 pour interdire l'accès aux bornes électriques de phase et de neutre de la prise de courant.

15 Lorsqu'une fiche électrique est insérée dans le puits d'insertion de l'enjoliveur 200 de la prise de courant, les broches de cette fiche appuient sur les surfaces inclinées des volets 320A et provoquent le pivotement de l'élément de fermeture 320 pour s'enfoncer au travers des orifices 312A à l'intérieur du socle 100 afin d'accéder aux bornes électriques de phase et de neutre de la prise de
20 courant.

Lorsque la fiche électrique est retirée du puits d'insertion de la prise de courant, les volets 320A de l'élément de fermeture 320 sont ramenés en position active par l'intermédiaire d'un ressort de compression 330 monté entre un ergot 322 prévu sur un côté de l'élément de fermeture 320 et une paroi d'un logement
25 316 de la cassette 310. Enfin, il est prévu à l'intérieur de la cassette 310 une cloison qui limite le débattement en rotation de l'élément de fermeture 320.

Comme le montre plus particulièrement la figure 6, en dessous de la plaque de base 230 de l'enjoliveur 200, le socle 100 loge les bornes électriques de terre, de phase et de neutre ainsi qu'une partie de la borne de terre. Il loge les
30 poussettes de déconnexion 120. Il loge également une plaque support de circuit imprimé 130 dont les pistes sont connectés à des éléments électroniques nécessaires pour connecter la prise de courant 10 à un dispositif de commande portable (non représenté). Parmi ces éléments électroniques, il est prévu un relais 131 qui présente un fort encombrement. Ce relais 131 de forme parallélépipédique

rectangle s'étend jusqu'au fond du socle 100 où il occupe un espace libre supplémentaire donné par une ouverture rectangulaire 111A prévue dans la paroi de fond 111 de l'enveloppe 110 du socle 100. Il est également prévu une antenne 132 qui s'élève à partir de la face avant de la plaque support de circuit imprimé 130 (voir figure 1). Cette antenne 132 s'engage dans le conduit du renflement 234 de la paroi cylindrique 210 de l'enjoliveur 220 où elle est protégée. De cette manière, l'antenne peut 132 peut arriver jusqu'à la façade de la prise de courant 10.

L'appareillage électrique 20 représenté sur les figures 8 à 14 est une prise de courant dont l'enjoliveur 200' comporte une paroi de fond 220' du puits d'insertion mobile entre une position haute de repos où elle vient à effleurement du bord libre 214' de la paroi latérale 210' du puits et une position basse active où elle est enfoncée (voir figure 11).

Pour cela l'enjoliveur 200' comprend une paroi cylindrique 210' qui délimite latéralement le puits d'insertion d'une fiche électrique, à l'intérieur de laquelle est montée à glissement la paroi de fond 220' mobile du puits.

Cette paroi cylindrique 210' comporte à l'opposé de son bord libre 214' avant, une collerette 230' pour son montage dans le socle 100. Cette collerette 230' porte les dents 233' d'accrochage dans les fenêtres 113 de la paroi latérale 112 du socle 100.

La paroi de fond 220' est un disque percé d'orifices 221' d'accès aux bornes électriques. La tranche externe 224' de ce disque porte trois pions 222' engagés à coulissement dans trois rainures 211' prévues en renforcement de la face interne 210'B de la paroi cylindrique 210'. Les rainures 211' présentent, à proximité dudit bord libre 214' avant de la paroi cylindrique 210', une extrémité fermée afin d'assurer une butée pour la paroi de fond 220'. La paroi de fond 220' porte sur sa face arrière 220'B la cassette 310 d'un dispositif de sécurité pratiquement identique à celui décrit en référence aux figures 1 et 2.

Comme le montre plus particulièrement la figure 11, il est prévu dans une région centrale du socle 100 un arbre 160, parallèle à la broche de terre 140, qui forme intérieurement un fourreau 160B logeant un ressort de compression 161. La tête 160A de l'arbre 160 passe au travers de la cassette 310 du dispositif de sécurité pour appuyer en permanence sur la paroi de fond 220' afin de la pousser vers sa position haute de repos sous l'action du ressort de compression 161.

En dessous de la paroi de fond 220', ici le socle 100 loge, outre les bornes électriques 141, 142, 143, la broche de terre 140, une paroi support de circuit imprimé 130 dont les pistes de circuit imprimé sont connectées à des éléments 135 d'alimentation en tension de 5 volts d'une micro prise USB, encore
5 appelée prise USB de type C. Cette micro prise USB 150 est portée par une plaquette 151 qui s'élève à partir de la face avant de la plaque support de circuit imprimé 130, perpendiculairement à celle-ci. La micro prise USB est reliée électriquement via la plaquette 151 aux pistes du circuit imprimé.

La plaquette 151 et la micro prise USB 150 sont logés dans un logement
10 212'A prévu dans un renflement 212' situé sur la face externe de la paroi cylindrique 210' de l'enjoliveur 200' (voir figure 9).

Comme le montre plus particulièrement la figure 10, dans la prise de courant 20 assemblée, à l'avant de la prise de courant, l'embouchure de la micro prise USB 150 est accessible à un utilisateur via une ouverture 603 dédiée prévue
15 dans la bague 600 de finition montée sur la paroi cylindrique 210' de l'enjoliveur 200'.

L'appareillage électrique 30 représenté sur les figures 15 et 16 constitue un dispositif de sortie de câbles connecté à un dispositif portable de commande à distance.

20 Il comporte à l'intérieur du socle 100, deux plaques support de circuit imprimé 130, une plaque inférieure et une plaque supérieure, montées en parallèle.

La plaque inférieure 130 porte les bornes électriques logées dans le fond du socle 100 ainsi que le relais 131 pour l'activation d'un bornier 137 par
25 l'intermédiaire d'un dispositif de commande portable (non représenté). Le relais 131 est identique à celui de la prise de courant 10 connectée, représentée sur les figures 1 à 7. Il s'étend dans le socle 100 jusqu'au fond où il occupe l'espace supplémentaire donné par l'ouverture 111A prévue dans la paroi de fond 111 de l'enveloppe 110 dudit socle 100.

30 Le bornier 137 prévu pour le raccordement électrique des câbles d'un appareil externe (non représenté), est monté sur la plaque supérieure 130 de circuit imprimé.

Une antenne (non visible sur les figures) est disposée à plat entre les plaques inférieure et supérieure 130 de circuit imprimé pour la commande à

distance du dispositif de sortie de câbles 30.

L'enjoliveur 170, 190 de ce dispositif de sortie de câbles 30, comporte un premier capot 170 en matière plastique moulée, montée sur la plaque support de circuit imprimé 130 supérieure. Ce capot 170 est coincé à l'intérieur du socle 100.

5 Il comporte une encoche 173 pour laisser émerger le bornier 137 et il porte une plateforme 171 pourvue de fûts de vissage des vis 181 de serrage d'une bride 180 de maintien de câbles. L'enjoliveur comporte un deuxième capot 190, rapporté dans l'ouverture centrale 413 du support d'appareillage 400. Ce deuxième capot 190 est un couvercle de protection du bornier 137. Il recouvre l'ensemble du
10 premier capot 170 en fermant l'ouverture centrale 413 du support d'appareillage 400 et il permet, via une ouverture latérale 191, la sortie à l'extérieur des câbles (non représentés) connectés au bornier 137 et maintenus sur la plateforme 171 par la bride 180 vissée à l'aide des vis 181.

La présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits
15 et représentés sur les différentes figures, mais l'homme du métier saura y apporter toute variante conforme à son esprit.

REVENDEICATIONS

1. Appareillage électrique (10 ;20 ;30) comprenant un moteur pourvu d'un socle (100) logeant des éléments électriques et/ou électroniques, ce socle comportant une enveloppe (110) en matière isolante présentant une face externe (SE) qui délimite un volume d'encombrement hors tout, et un support d'appareillage (400) auquel est fixé ledit socle, ce support d'appareillage comprenant un cadre (410) globalement plat présentant une épaisseur définie entre un plan arrière (410B) d'appui contre une paroi de montage et une face avant (410A) destinée à être recouverte d'au moins un élément de finition, caractérisé en ce que ledit support d'appareillage (400) est exempt de toute paroi ou trottoir s'étendant, en saillie dudit plan arrière (410B), à l'extérieur dudit volume d'encombrement hors tout, et en ce que la solidarisation fonctionnelle du socle (100) audit support d'appareillage (400) est réalisée au moyen d'éléments de fixation (500) qui s'étendent au travers de ladite épaisseur du cadre (410).

2. Appareillage électrique selon la revendication 1, dans lequel lesdits éléments de fixation (500) sont contenus dans un volume limité à l'arrière du support d'appareillage (400) par ledit plan arrière (410B) si bien qu'aucune saillie n'est formée à l'arrière dudit support d'appareillage au-delà dudit plan arrière (410B).

3. Appareillage électrique selon l'une des revendications 1 et 2, dans lequel lesdits éléments de fixation sont entièrement logés dans ladite épaisseur du cadre.

4. Appareillage électrique selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel lesdits éléments de fixation (500) sont rapportés sur ledit support d'appareillage (400) et sur ledit socle (100).

5. Appareillage électrique selon la revendication 4, dans lequel lesdits éléments de fixation sont des rivets (500) traversant ledit support d'appareillage et une partie dudit socle.

6. Appareillage électrique selon l'une des revendications 1 à 5, dans lequel l'enveloppe isolante (110) du socle (100) comporte un bord avant (115) qui délimite une ouverture avant dudit socle, et des languettes (117) qui s'étendent à partir dudit bord avant (115) vers l'extérieur dudit socle, et en ce que ledit support d'appareillage (400) comporte, à l'arrière, des logements (419) en renforcement dudit plan arrière (410B), agencés pour recevoir lesdites languettes (117) de telle

manière que la face arrière (117B) de chaque languette (117) s'étend à effleurement dudit plan arrière (410B) dudit support d'appareillage.

5 7. Appareillage électrique selon la revendication 6, dans lequel lesdits éléments de fixation (500) coopèrent avec lesdites languettes (117) de l'enveloppe (110) du socle (100) pour assurer la solidarisation fonctionnelle du socle (100) audit support d'appareillage (400).

8. Appareillage électrique selon la revendication 6, dans lequel ledit support d'appareillage (400) comprend une pièce isolante (410), moulée en matière plastique, dans laquelle sont formés lesdits logements (419).

10 9. Appareillage électrique selon les revendications 7 et 8, dans lequel ledit support d'appareillage comporte une âme métallique (420) encastrée à l'arrière de ladite pièce isolante (410) et bloquée entre, d'une part, un bord de chaque languette (117) de l'enveloppe du socle coopérant avec chaque élément de fixation (500), et, d'autre part, un bord avant (115) de l'enveloppe (110) du socle (100), une face de l'âme métallique (420) s'étendant à effleurement desdites faces arrière (117B) desdites languettes (117) en formant une partie dudit plan arrière (410B) dudit support d'appareillage (400).

20 10. Appareillage électrique selon les revendications 5 et 6, dans lequel chaque rivet (500) traverse ledit support d'appareillage (400) et une languette (117) de l'enveloppe (110) dudit socle, la tête (502) dudit rivet (500), située du côté de la face arrière de la languette (117) correspondante, s'étendant en retrait de cette face arrière.

25 11. Appareillage électrique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le support d'appareillage et le socle comprennent des éléments de positionnement complémentaires (415, 415A, 114), distincts desdits éléments de fixation (500), qui coopèrent ensemble en des lieux situés à l'intérieur dudit volume d'encombrement hors tout dudit socle.

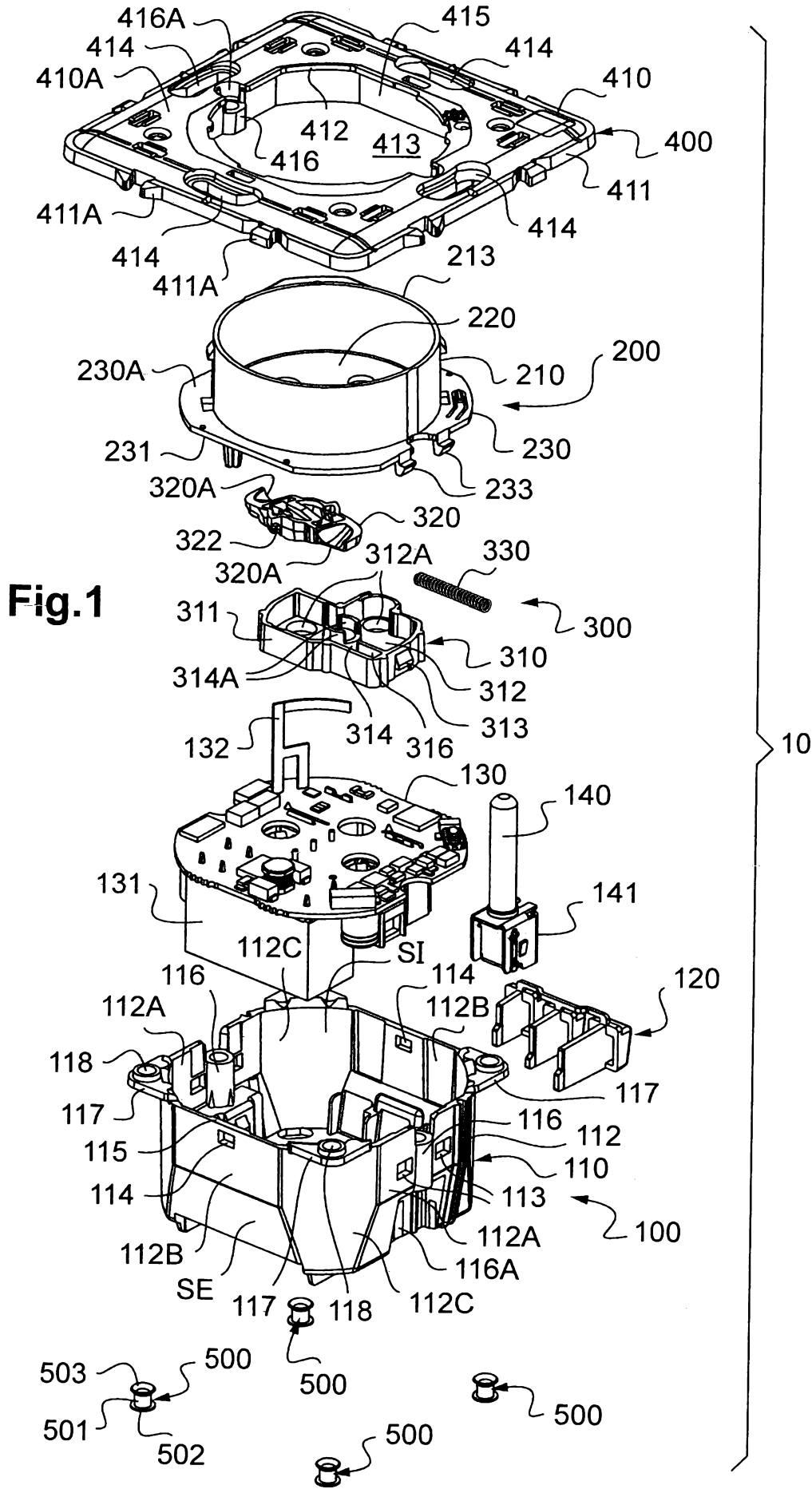
30 12. Appareillage électrique selon la revendication 11, dans lequel lesdits éléments de positionnement comprennent, d'une part, sur ledit support d'appareillage, une paroi (415) qui s'étend perpendiculairement audit plan arrière à l'intérieur dudit socle, et qui porte au moins une dent d'accrochage (415A), et, d'autre part, sur ledit socle, au moins une fenêtre (114) formée dans ladite enveloppe (110), présentant un bord sur lequel s'accroche ladite dent d'accrochage (415A).

13. Appareillage électrique selon l'une quelconque des revendications précédentes, constituant un appareillage modulaire dans lequel le socle enferme des éléments électroniques tels qu'un relais (131) connecté à une piste d'un circuit imprimé (130), pour la connexion à distance dudit appareillage à un dispositif de commande portable

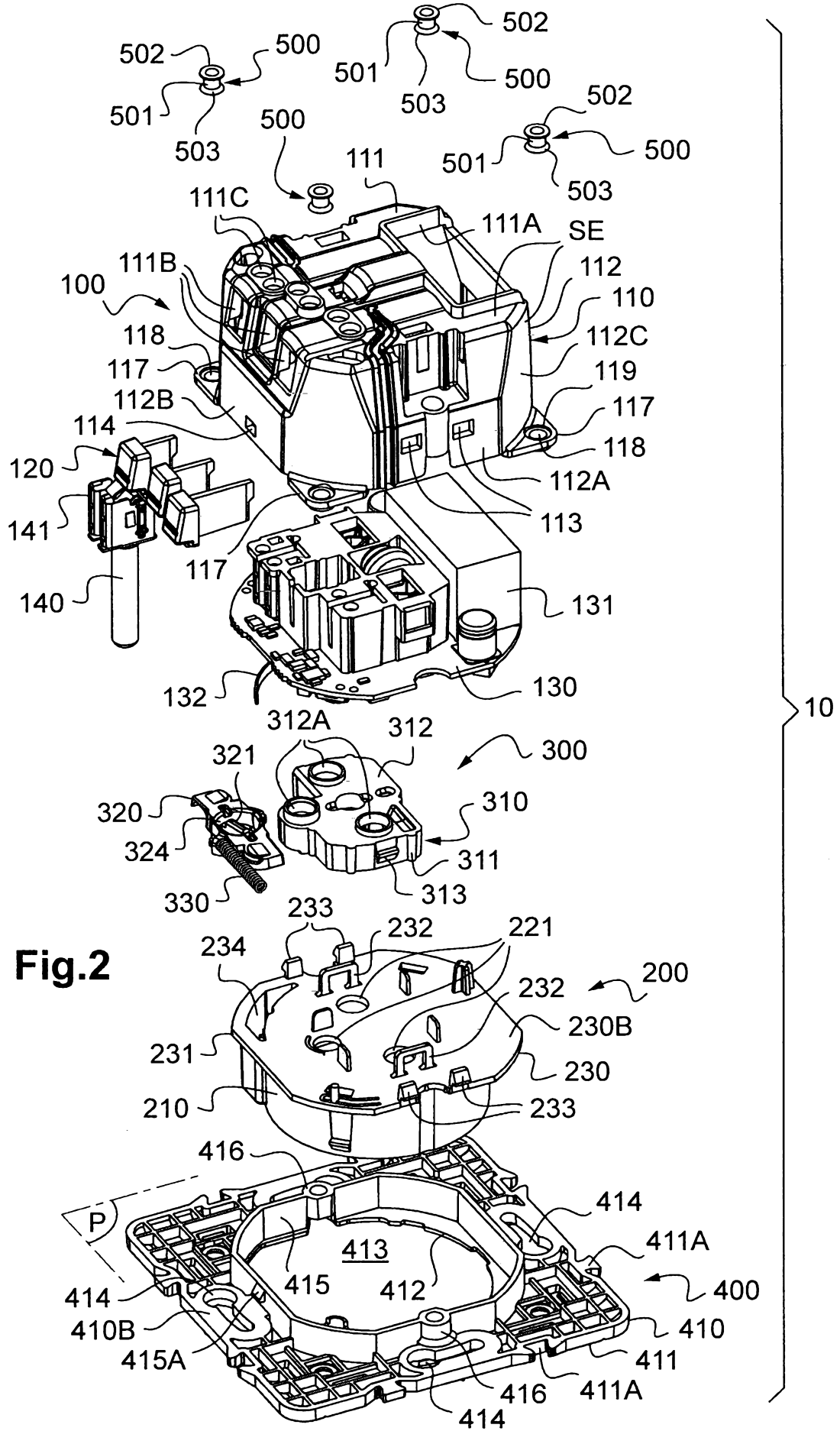
14. Appareillage électrique selon l'une des revendications précédentes, qui constitue un dispositif de sortie de câbles (30).

15. Appareillage électrique selon l'une des revendications 1 à 13, qui constitue une prise de courant (10 ; 20).

16. Appareillage électrique selon la revendication 15, qui comporte une micro prise USB (150) débouchant en façade et connectée à une piste d'un circuit imprimé portant les éléments électroniques assurant l'alimentation de ladite micro prise USB.



2/10



3/10

Fig.3

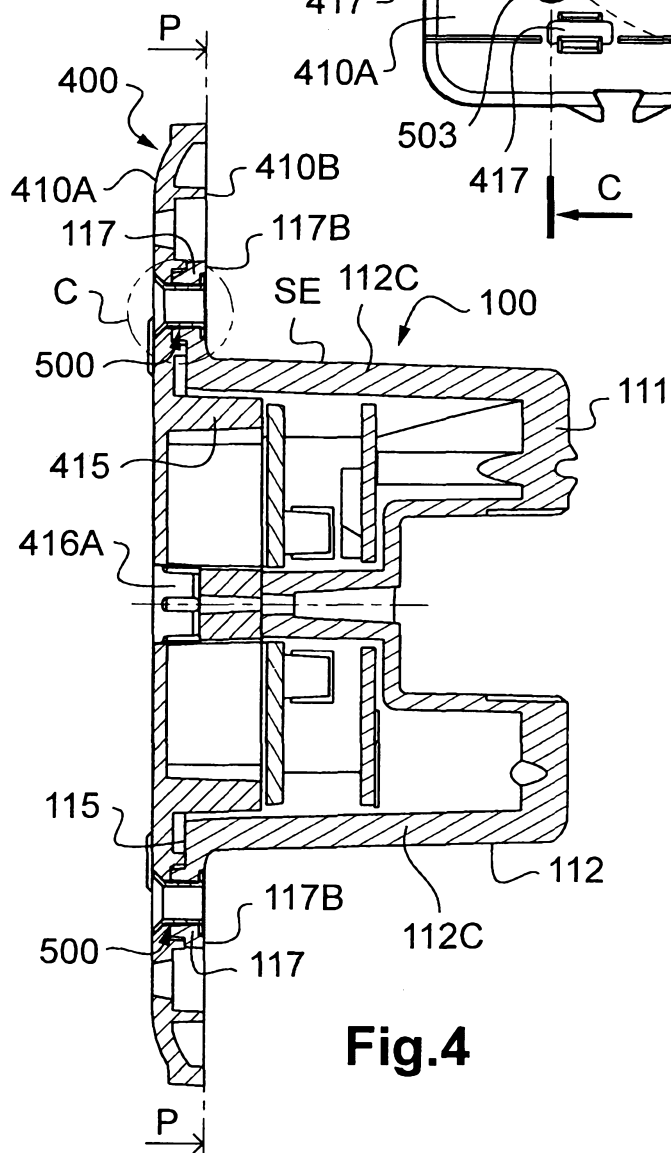
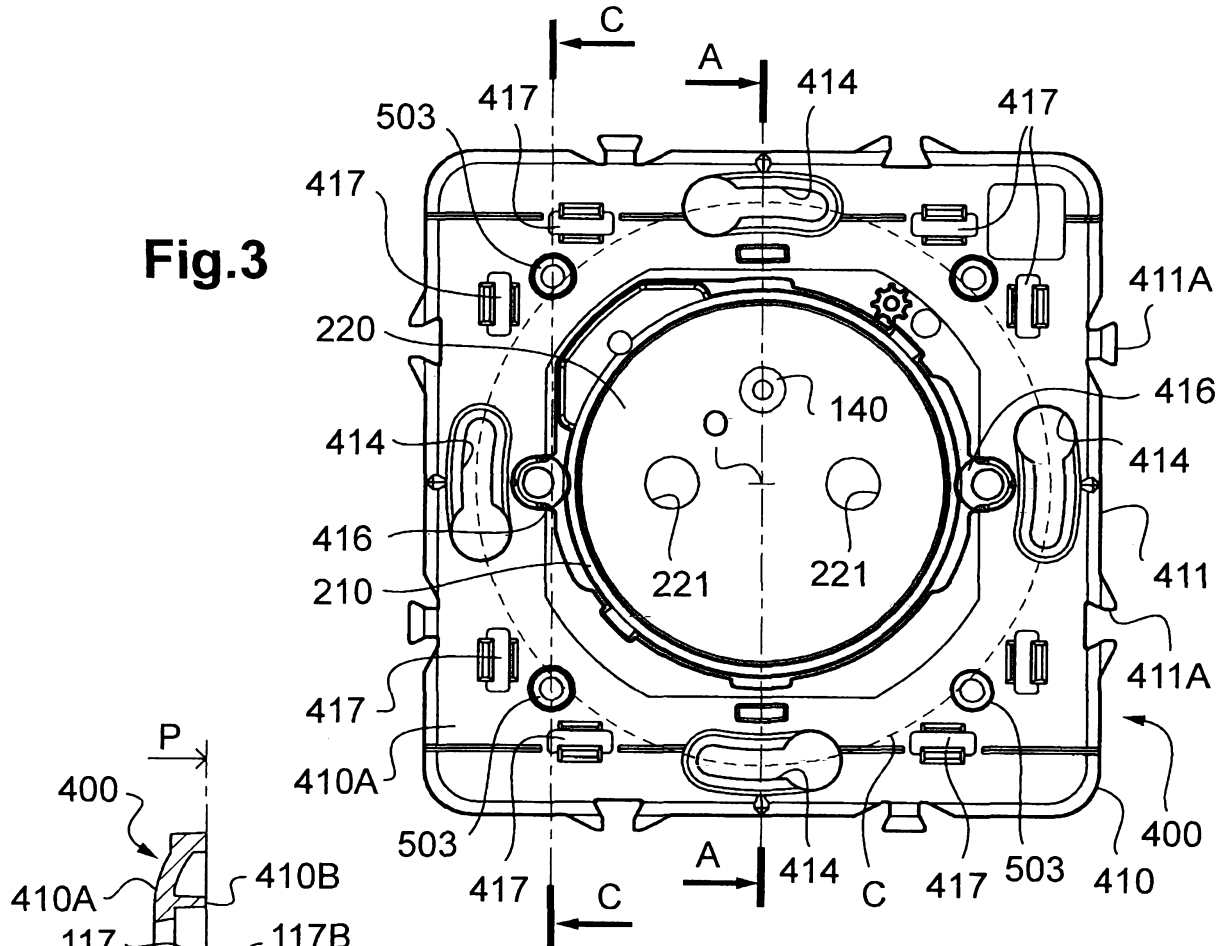


Fig.4

Fig.5

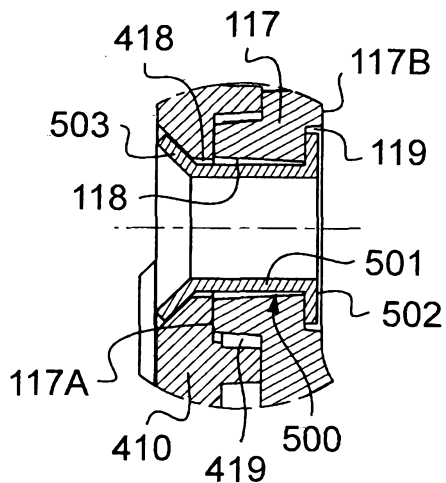


Fig.6

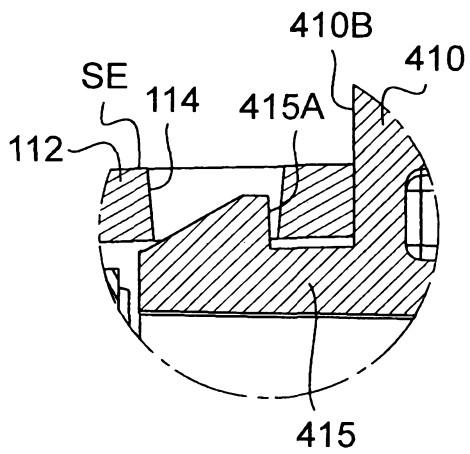
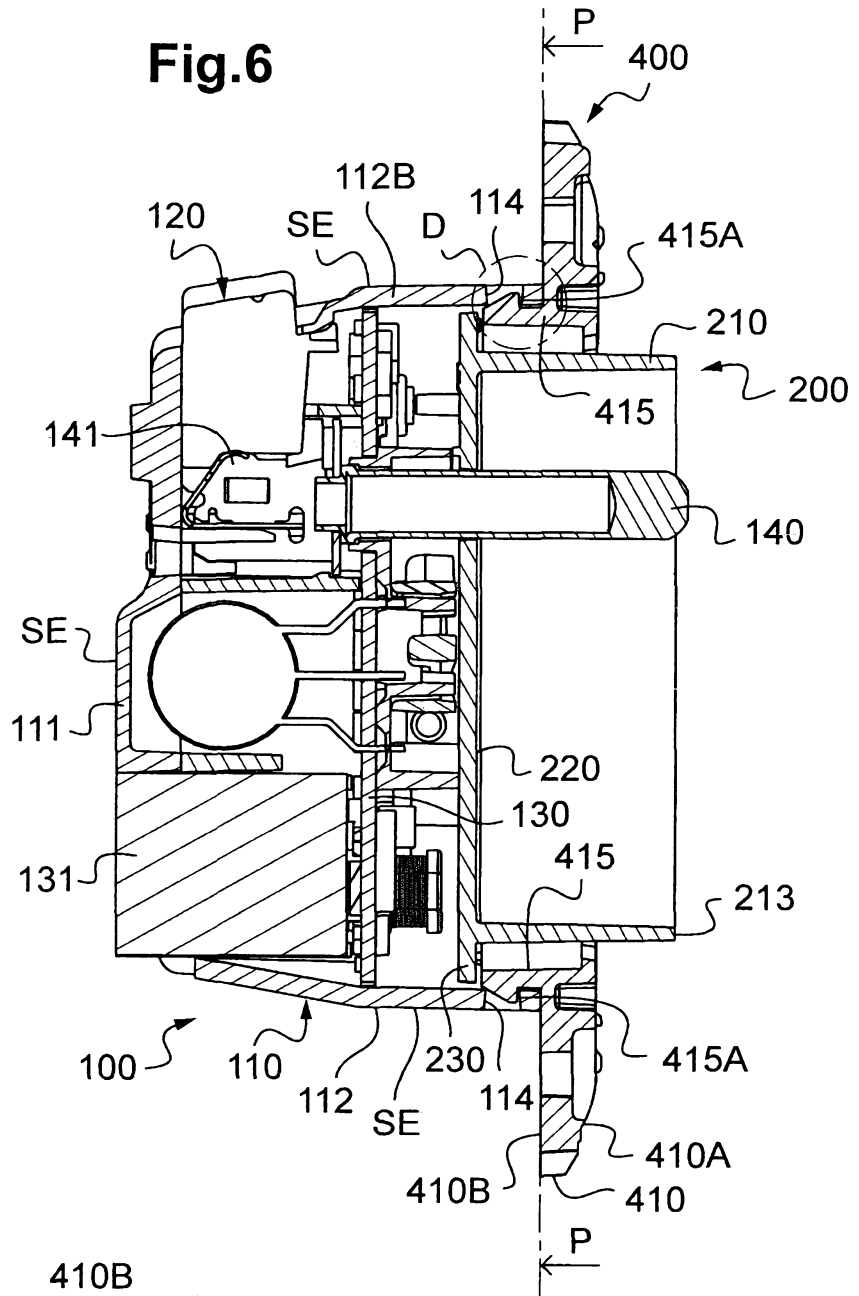


Fig.7

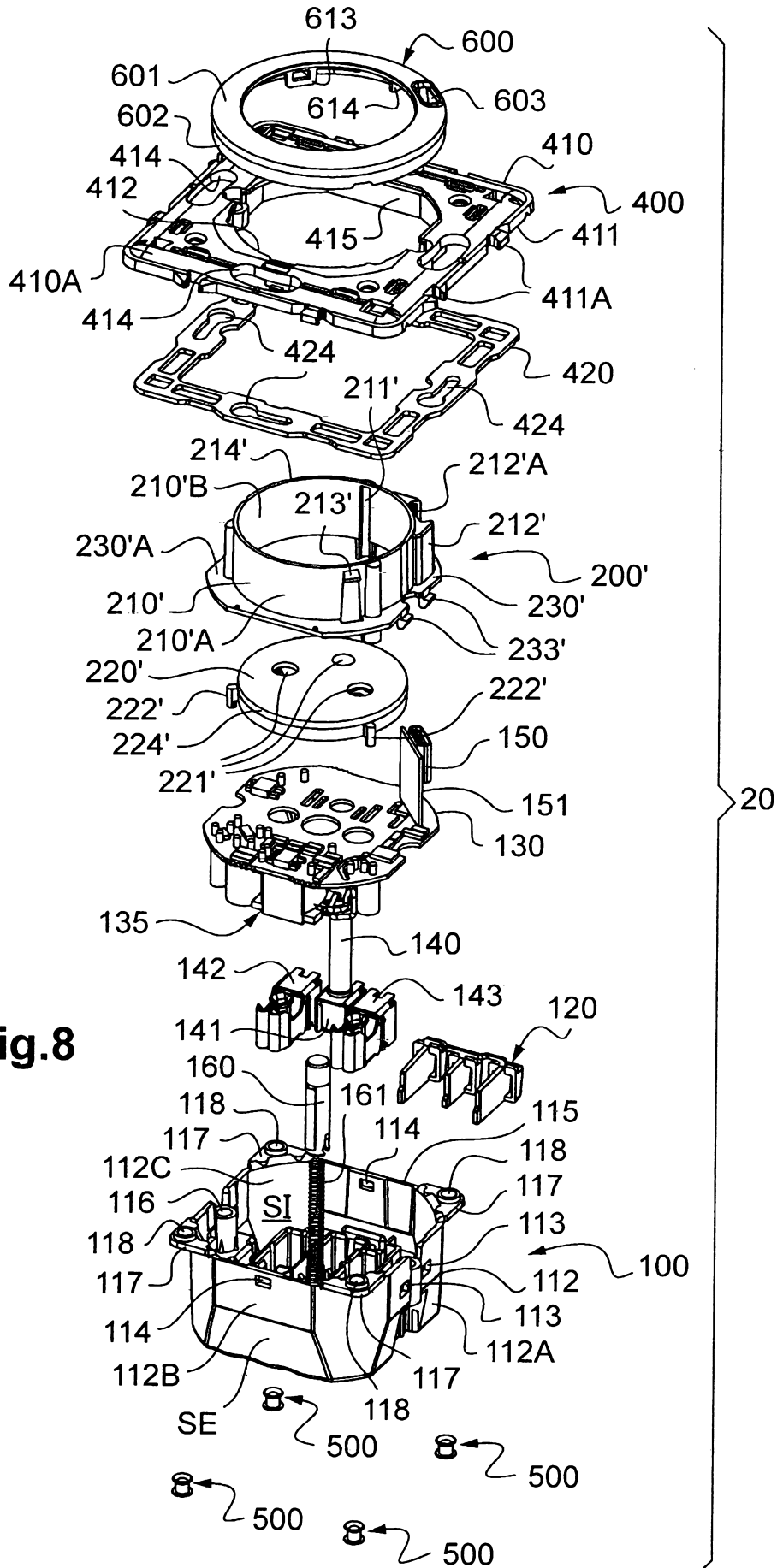
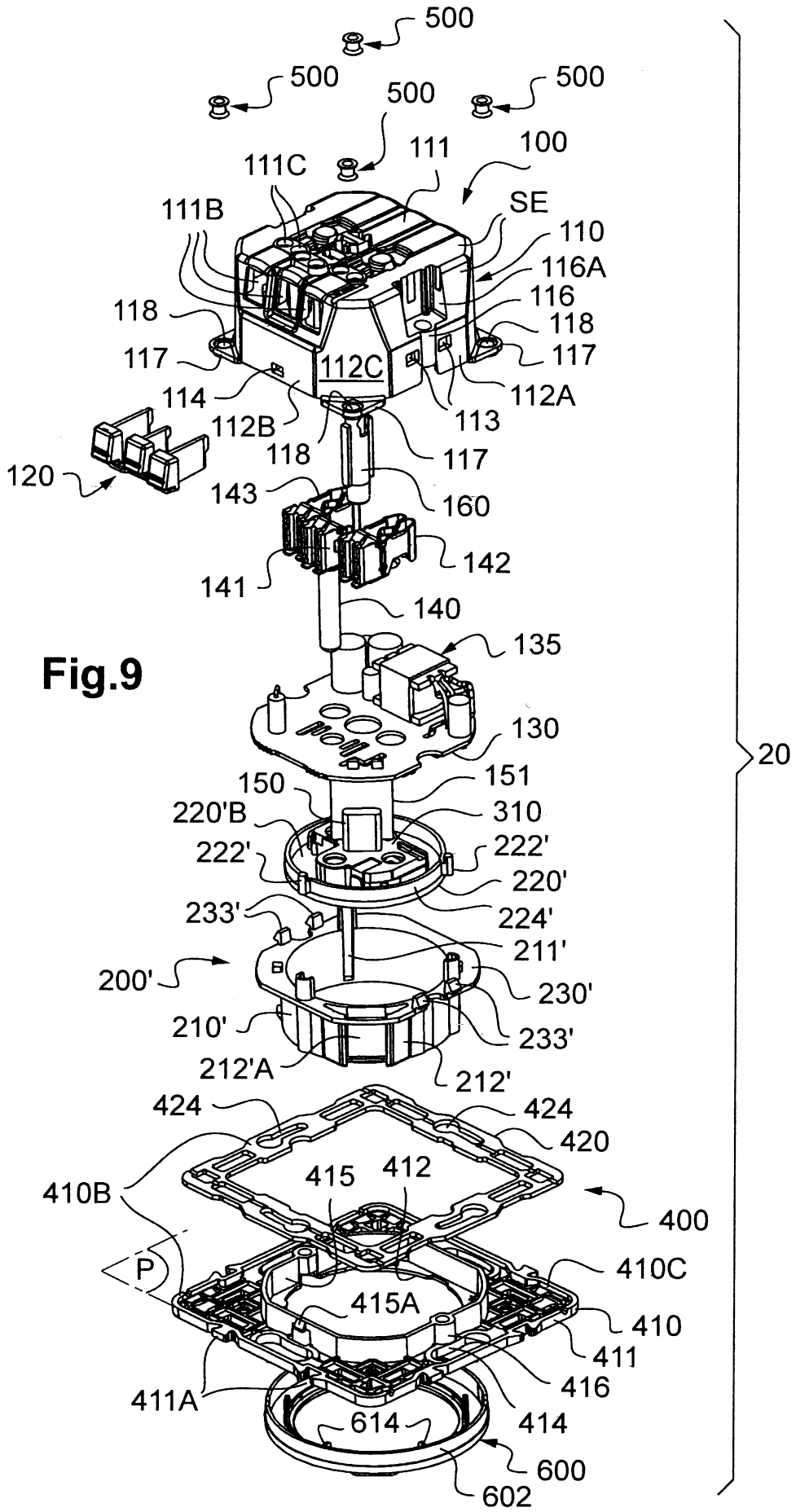


Fig.8



7/10

Fig.10

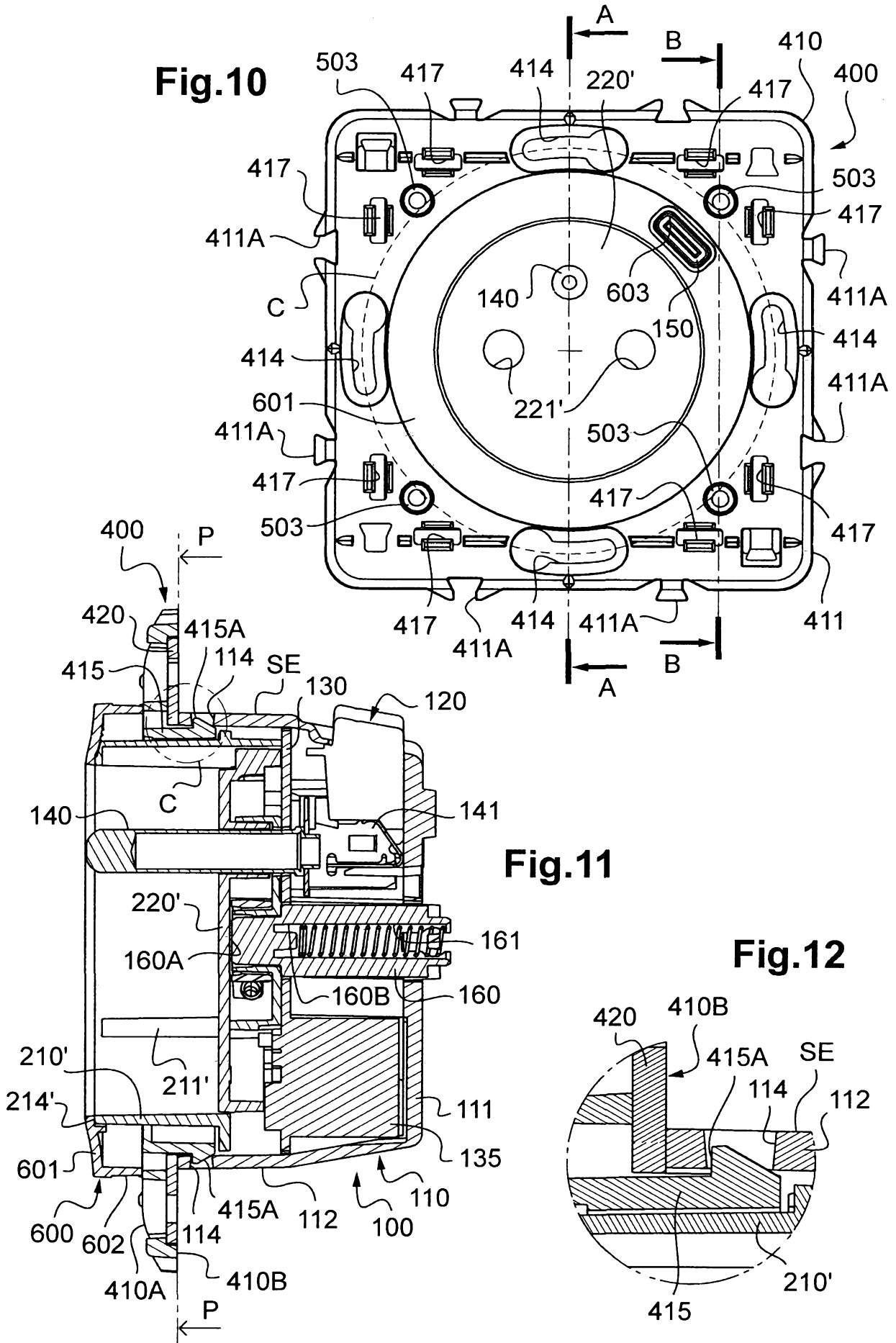


Fig.11

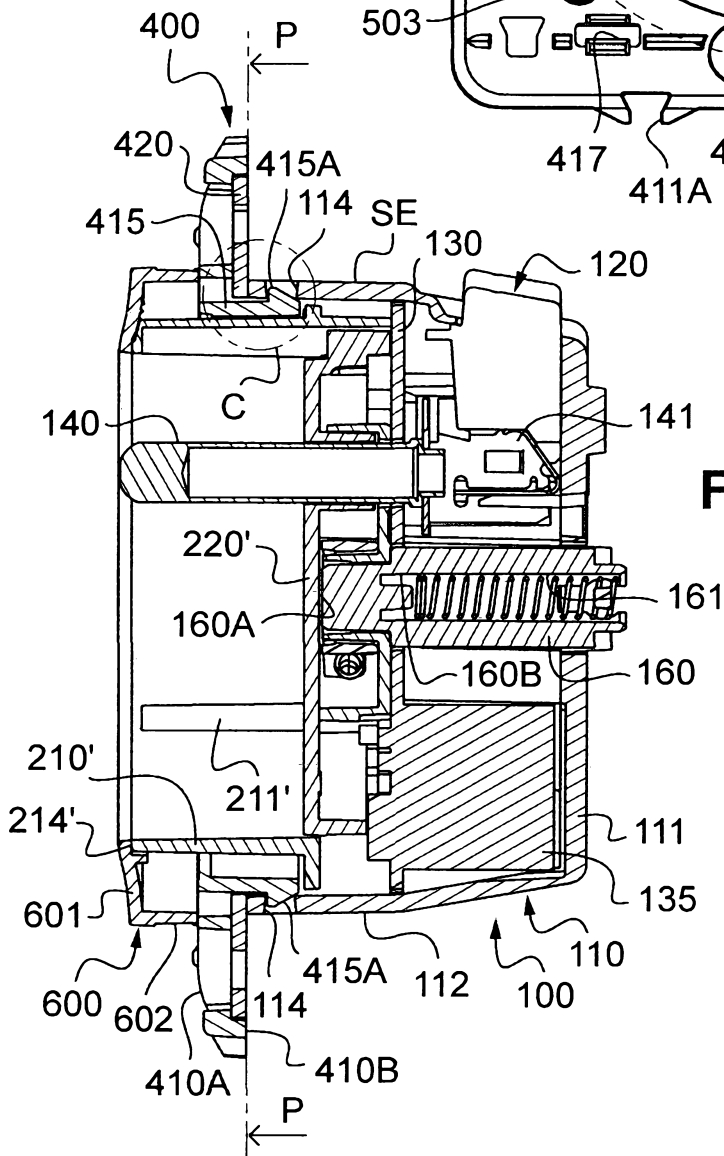


Fig.12

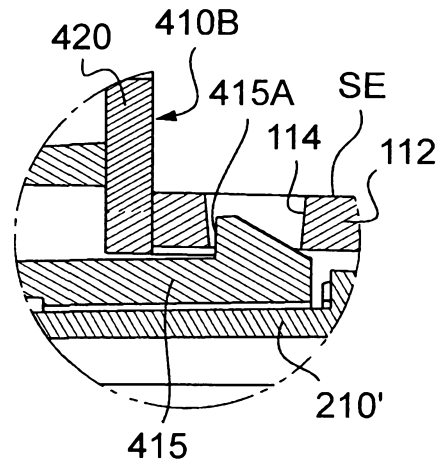


Fig.13

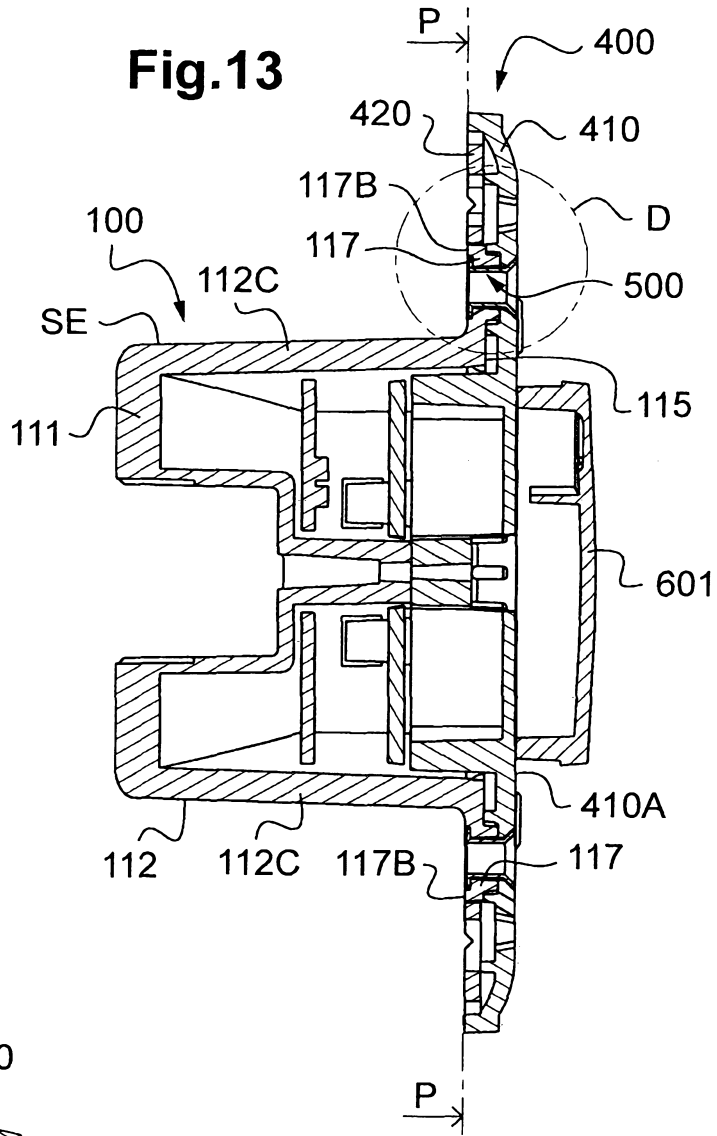
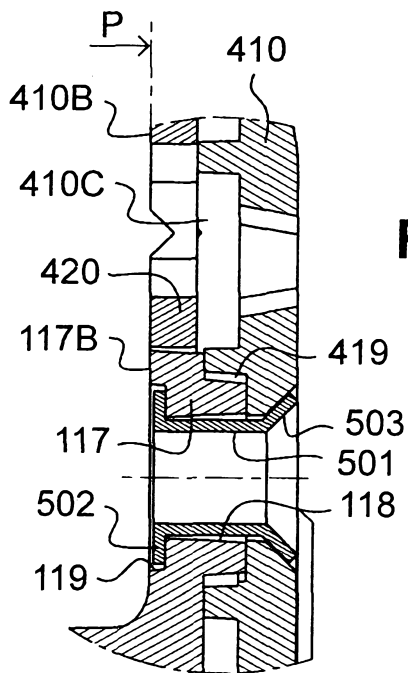


Fig.14



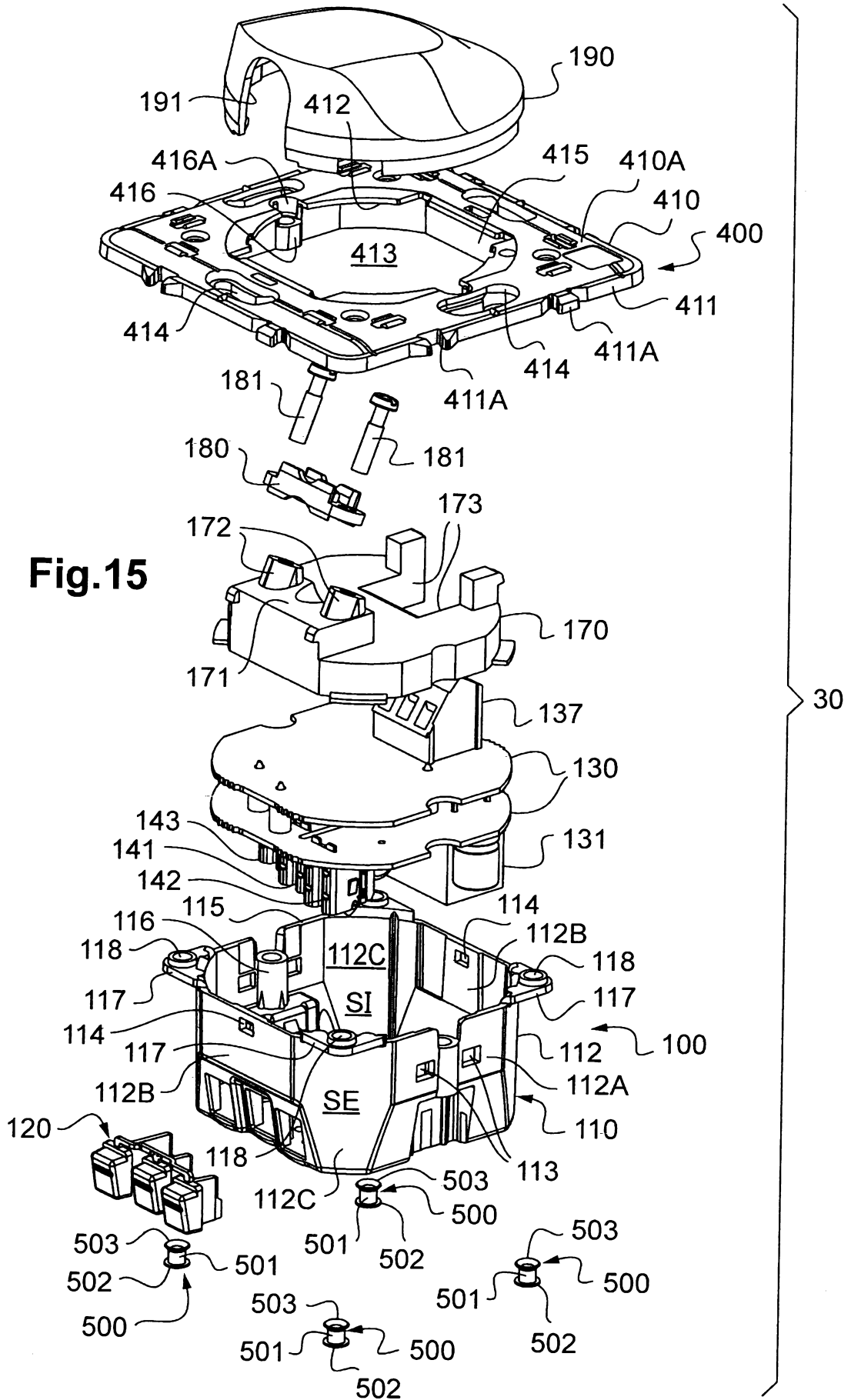
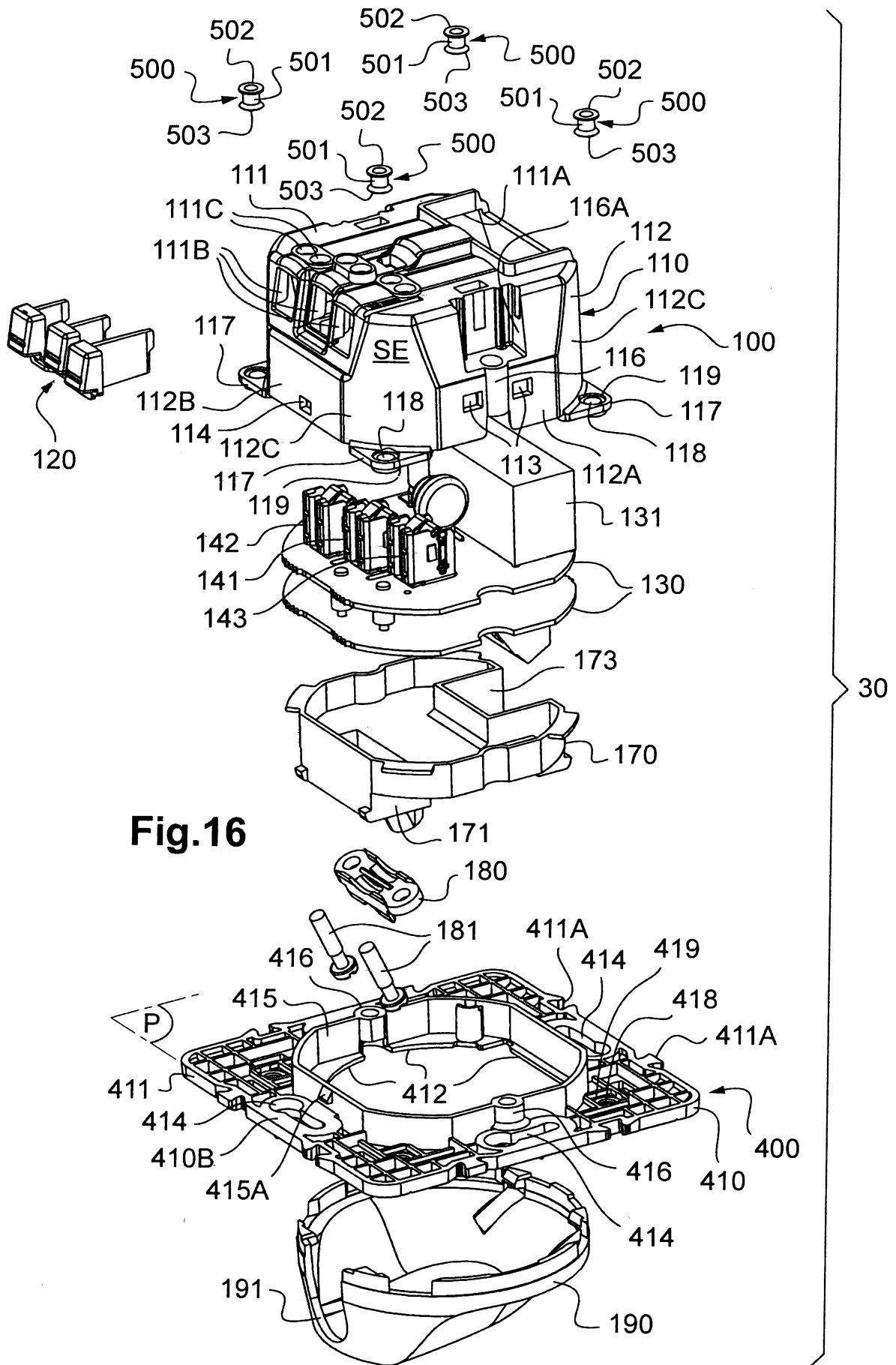


Fig.15



**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1760579 FA 847084**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **06-07-2018**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 2819257	A1	31-12-2014	CN 204011907 U	10-12-2014
			EP 2819257 A1	31-12-2014
			ES 2587130 T3	20-10-2016
			FR 3007900 A1	02-01-2015
			PT 2819257 T	08-08-2016

ES 2631183	A1	29-08-2017	AUCUN	

FR 2907977	A1	02-05-2008	CN 101529680 A	09-09-2009
			EP 2097960 A1	09-09-2009
			ES 2626575 T3	25-07-2017
			FR 2907977 A1	02-05-2008
			WO 2008059122 A1	22-05-2008

FR 3013159	A1	15-05-2015	DE 102014116143 A1	13-05-2015
			FR 3013159 A1	15-05-2015

CN 101677164	A	24-03-2010	CN 101677164 A	24-03-2010
			DE 202009007699 U1	27-08-2009
